



Réf. Farde e-Assemblées : 2563359

N° OJ : 110

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Participation.- Asbl "ArtistCity".- Subside de fonctionnement : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi concernant le contrôle de l'attribution et de l'utilisation de certains subsides ;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2001 concernant le contrôle de l'utilisation de certains subsides ;

En application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Considérant les besoins de l'asbl "ArtistCity" ;

Considérant les montants prévus à l'article 10491/33202 du budget ordinaire pour 2023 ;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE:

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 3.000,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2023 à l'asbl "ArtistCity".

Annexes :

[Formulaire subside fonctionnement 2023 - ArtistCity \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)